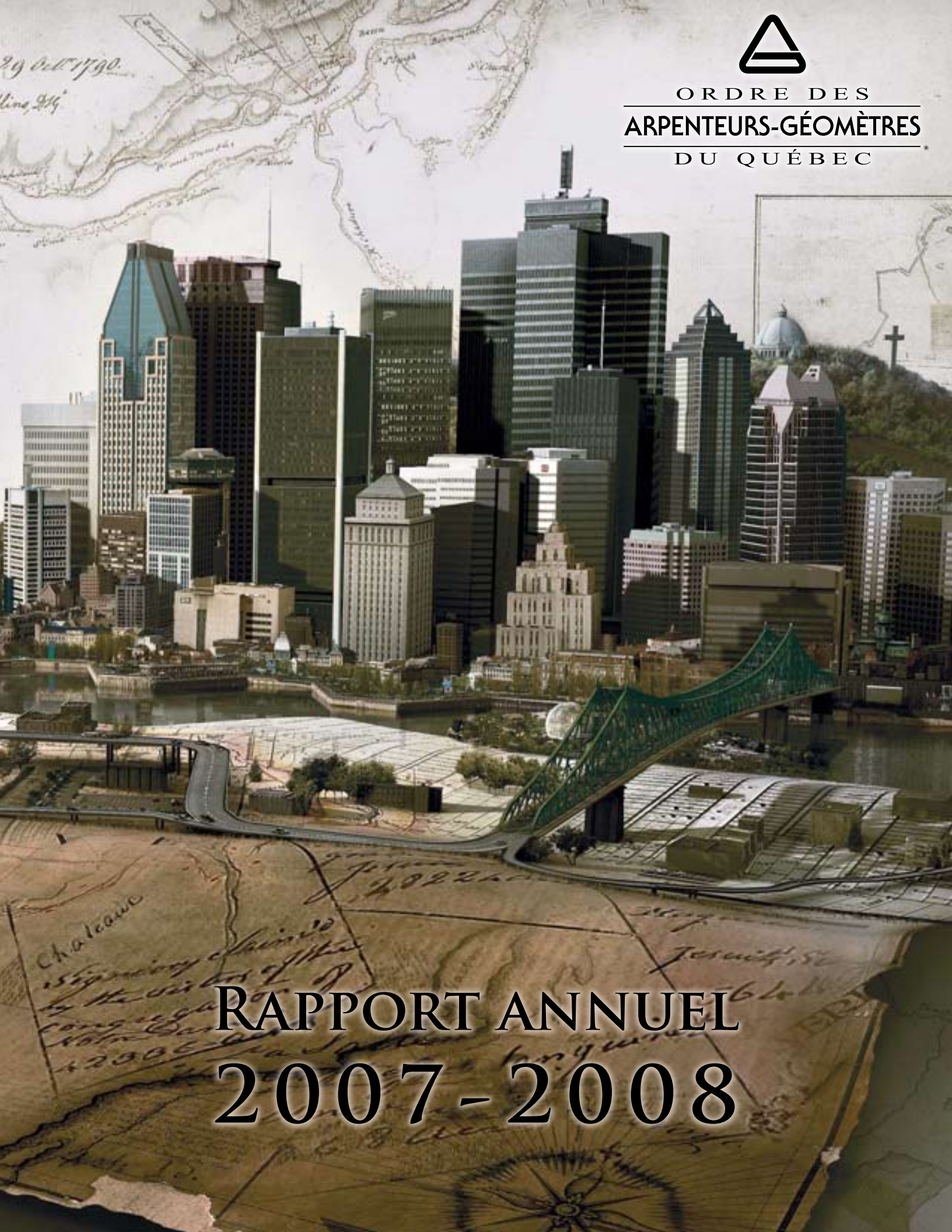




ORDRE DES
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
DU QUÉBEC



RAPPORT ANNUEL
2007-2008

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	3
Administrateurs du Bureau 2007-2008	4
Administrateurs du comité administratif 2007-2008	4
Personnel du siège social de l'Ordre	4
Rapport du président	5
Rapport du directeur général et secrétaire	8
Activités du Bureau.	12
Activités du comité administratif	15
Rapport du syndic	16
Rapports:	
Comité de formation.	17
Comité sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation.	18
Comité d'assurance-responsabilité professionnelle.	19
Comité de sinistres et de prévention	21
Comité d'inspection professionnelle.	22
Conseil d'arbitrage des comptes	23
Comité de révision	24
Comité de discipline	25
Comité des examinateurs.	26
Comité des stages de formation professionnelle	27
Comité de la revue	28
Comité du fonds Joncas	29
Rapport des vérificateurs	31



LETTRES DE PRÉSENTATION

Monsieur François Gendron
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Québec, décembre 2008

Monsieur le Président,
C'est avec plaisir que je vous présente, en votre qualité de Président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.
Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Jacques P. Dupuis, avocat
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Maître Jacques P. Dupuis, avocat
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Québec, décembre 2008


Monsieur le Ministre,
J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.
Ce rapport annuel couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2008.
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.


Claude Picard, a.-g.
Président

Maître Jean-Paul Dutrisac, notaire
Président
Office des professions du Québec

Québec, décembre 2008

Monsieur le Président,
En votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.
Ce rapport annuel est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008.
Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.


Claude Picard, a.-g.
Président



LES ADMINISTRATEURS DU BUREAU 2007-2008

Pour l'exercice 2007-2008, les administrateurs du Bureau étaient les suivants :

PRÉSIDENT :

Claude Picard, a.-g.

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES :

Région de Québec

Chrystine Maltais, a.-g. (2006-06-03)¹
Claude Vincent, a.-g. (2007-10-06)
Pierre Tessier, a.-g. (2005-06-04)
Claude Picard, a.-g. (2004-06-05)

Région de Montréal

Benoît Péroquin, a.-g. (2007-10-06)
Jean Paquin, a.-g. (2004-06-05)
Jacques Patenaude, a.-g. (2006-10-20)
Luc Levesque, a.-g. (2005-06-04)

Région du Centre

Daniel Parent, a.-g. (2007-10-06)

Région de l'Ouest

Denis Ayotte, a.-g. (2006-08-23)

Région de l'Est

Daniel Michaud, a.-g. (2004-10-20)

ADMINISTRATEURS(TRICE) NOMMÉS(E) :

Céline Bélanger (2006-06-03)
Robert Oxley (2007-10-06)
Richard Gagnon (2005-10-26)

1. Date d'entrée en fonction (AAAA-MM-JJ)

LES ADMINISTRATEURS DU COMITÉ ADMINISTRATIF 2007-2008

Parmi les administrateurs et administratrices du Bureau, les personnes suivantes constituaient le comité administratif :

M. Claude Picard, a.-g., président
M. Jacques Patenaude, a.-g., vice-président
M. Pierre Tessier, a.-g.
M^{me} Chrystine Maltais, a.-g.
M. Richard Gagnon, administrateur nommé

LE PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL AU 31 MARS 2008

Administration générale :

Directeur général et secrétaire :
Luc St-Pierre, a.-g.

Directrice des communications et
Secrétaire du comité de discipline :
Nicole-Claude Berna

Inspecteur-enquêteur :
Pierre Richer, a.-g.

Technicienne en administration :
Martine Laplante

Comptable :
Christiane Hudon

Secrétaire de direction :
Francine Guay

Secrétaire-réceptionniste :
Monique Desroches

Bureau du syndic :

Syndic :
Réjean Gingras, a.-g.

Procureures :
M^e Anik Fortin-Doyon, avocate
M^e Liane Roy-Castonguay, avocate

Adjointe :
Johanne Lemay





CLAUDE PICARD, A.-G.
PRÉSIDENT DE L'ORDRE

En premier lieu, je tiens à souligner la très grande collaboration et le souci hautement professionnel de notre directeur général et secrétaire, M. Luc St-Pierre, a.-g., et de son équipe, et je les remercie grandement en mon nom et au nom de tous les administrateurs de l'Ordre.

Je remercie également tous les bénévoles et les membres participant aux nombreux comités obligatoires et ad hoc de notre Ordre.

Voici les principales opérations et réalisations du Bureau pour la dernière année.

1. Dossier assurances

Nous avons changé d'assureur concernant la protection des administrateurs et employés de l'Ordre. Nous sommes dorénavant couverts par La Capitale. Ce changement nous a permis de réaliser des économies substantielles.

Cette année, La Capitale nous a fait une offre très intéressante pour l'assurance-responsabilité professionnelle des membres. Cette offre a été étudiée par notre comité d'assurance et la direction.

Le Bureau a accepté cette offre de La Capitale et nous avons ainsi changé d'assureur. La protection de base est passée de 100 000 \$ à un million pour la même prime d'où une meilleure protection pour le public et pour les membres. Cette compagnie nous offre plus d'avantages que si nous opérions notre propre fonds d'assurance.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le Bureau a suspendu les démarches de la mise en place du Fonds d'assurances de l'OAGQ sur recommandation du comité d'assurance et l'analyse faite par les administrateurs.

2. Exercice en société

Notre *Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société* est en vigueur depuis septembre 2007.

Les membres peuvent maintenant exercer en société en adressant une demande à cet effet au directeur général et secrétaire en respectant les diverses modalités prévues au règlement.

3. Poursuite en exercice illégal d'arpentage

Deux dossiers importants étaient devant les tribunaux et ont pris fin durant la dernière année.

Nous avons eu d'excellents résultats dans l'un de ces dossiers. On a gagné en Cour d'appel avec refus de la Cour suprême d'entendre la cause. Ce jugement décrit bien la portée de l'article 34 de notre loi et sera très utile dans les cas de pratique illégale d'arpentage.

Nous avons perdu la poursuite dans un second dossier. Cette cause contenant un nombre important de chefs d'accusation. Celle-ci a débuté en 2002 devant la Cour du Québec, a été portée en appel en Cour supérieure et cela sans succès. Le Bureau, avec ses procureurs, a analysé la portée de ce jugement et nous avons constaté



qu'il est difficilement applicable dans d'autres causes de pratique illégale d'arpentage. Il était très sage d'arrêter les procédures.

Durant l'année, nous avons eu deux nouveaux cas de poursuites illégales d'arpentage, et dans les deux cas, les individus concernés ont plaidé coupables.

4. Dossier CCQ

Les arpenteurs-géomètres ne peuvent pas exercer adéquatement leur profession sur les chantiers de construction sans être incommodés et mis à l'amende par les inspecteurs de la CCQ concernant les cartes de compétence.

Nous avons plaidé les 25, 26 et 27 mars 2008 cette situation devant la Cour supérieure pour obtenir un jugement déclaratoire confirmant si oui ou non les arpenteurs-géomètres sont sujets à la loi R20. Nous attendons le jugement.

5. Promotion de la profession

Nous avons mis l'emphase sur la promotion de la profession durant deux ans. L'année dernière, nous avons eu une cotisation spéciale générant un montant d'environ 80 000 \$.

Cette année, nous avons continué de promouvoir la profession en milieu scolaire, de maintenir une bonne relation avec l'Université Laval, d'augmenter les échanges avec la Chambre des notaires.

En août, nous avons signé un contrat de publicité qui nous donne accès à 200 minutes de publicité au réseau de l'information (RDI) de Radio-Canada, une publicité dans la revue Commerce et la revue Affaires PLUS. Le futur président, avec son Bureau, saura sûrement cibler la bonne pub afin de passer les bons messages.

6. Activités avec l'Université Laval

Il existe une très bonne communication et collaboration entre l'Université Laval et l'OAGQ.

Cette bonne relation se situe à tous les niveaux, soit administratif, recherche et développement de la profession, enseignement, etc.

Nous avons eu plusieurs contacts avec les étudiants durant la dernière année : cocktail de Noël, présentation des bourses d'études, soirée des finissants, présence au concours sur les cadastres extérieurs, etc.

7. Formation continue

La formation continue fait partie des objectifs prioritaires de l'OAGQ afin d'améliorer les connaissances de ses membres sur l'évolution de notre profession. Félicitations aux formateurs, ils sont excellents, les cours sont de grande qualité, adaptés aux besoins de l'arpenteur-géomètre. La participation dépasse nos prévisions, bravo aux membres pour leur souci de perfectionnement dans l'exercice de notre profession.

8. Révision du mode opérationnel et juridique de la publicité foncière

Une étude pour implanter un nouveau système de publication foncière est actuellement en cours et l'OAGQ y collabore. Ce nouveau système publie un droit inscrit garanti par l'état et non un acte publié comme nous avons actuellement.

La réalisation de ce transfert se ferait au moment d'une transaction un peu similaire au rapport de droit qui était prévu au Code civil de 1994. L'OAGQ fait partie du comité consultatif avec les autres professionnels et organismes pouvant être affectés par ce nouveau mode de publication du droit foncier.

Nous avons formé un comité ad hoc et engagé des experts pour nous conseiller dans l'analyse dudit projet. Nous avons présenté nos commentaires par l'entremise de trois rapports. Le dernier, en date du 18 juillet 2008, demande des précisions sur vingt-deux points très importants touchant directement le droit appliqué à l'arpentage des limites de propriétés et la protection du public. Nous sommes en attente d'une réponse des autorités gouvernementales.

9. Commission parlementaire sur le cadastre

En 2006 et 2007, le vérificateur général a enquêté sur le dossier de la réforme cadastrale du Québec. Un rapport a



été préparé par ce dernier et une commission parlementaire a eu lieu en 2007. L'Ordre a été interpellé dans le rapport de la commission.

La commission parlementaire sur le cadastre s'est réunie à nouveau le 31 janvier 2008 et j'ai été invité par son président à y participer à titre de président de l'OAGQ.

En présence des membres de la commission et des représentants de Foncier Québec, plusieurs sujets furent abordés tels que l'augmentation des coûts, les associations régionales, la pénurie d'arpenteurs-géomètres, la précision, la qualité, la responsabilité professionnelle, le rôle de l'OAGQ, l'assurance-responsabilité, etc.

10. Mobilité de la main-d'œuvre au Canada

Notre premier ministre, M. Jean Charest, a demandé aux ordres professionnels de collaborer avec nos vis-à-vis des autres provinces pour élaborer un plan d'arrangements sur la mobilité de la main-d'œuvre.

Nous avons effectué des rencontres au Canada lors du congrès des arpenteurs-géomètres du Nouveau-Brunswick, du congrès des arpenteurs des Terres du Canada, du congrès du Conseil canadien des arpenteurs-géomètres et d'une rencontre de travail avec les arpenteurs-géomètres de l'Ontario, nos voisins du sud, afin de comparer nos formations académiques, nos ressemblances et nos différences.

Dans cette démarche, j'ai impliqué le directeur général et secrétaire, et notre nouveau président élu, M. Jacques Patenaude.

11. Mobilité de la main-d'œuvre avec la France

Notre premier ministre, M. Jean Charest, conjointement avec le président, M. Nicolas Sarkozy, demande également aux ordres professionnels de collaborer avec nos vis-à-vis de la France pour élaborer un plan d'arrangement sur la mobilité de la main-d'œuvre.

Comme notre vis-à-vis de la France est l'Ordre des géomètres-experts, nous avons élaboré un programme d'étude avec eux afin d'évaluer les équivalences et les

différences, et nous avons convenu d'un processus d'arrangement sur la mobilité de la main-d'œuvre entre nos deux ordres professionnels en préparant une convention et une lettre d'intention signées par les deux présidents.

Cette entente sera formalisée le 17 octobre 2008 au Parlement de Québec, en présence du président de la France et de notre premier ministre.

12. Projet d'actualisation du précis de droit des arpentages au Québec

Le Bureau de l'OAGQ a décidé de mettre de l'avant un projet d'actualisation du précis de droit des arpentages.

Ce projet d'actualisation du précis visera à développer une doctrine robuste comprenant un ensemble de modèles, démarches, méthodes ou procédures utiles qui permettront aux arpenteurs-géomètres de bonifier leurs analyses foncières et leurs services professionnels dans le respect des lois et règlements en vigueur. Ce document comptera de cinq à six cents pages.

Ce document sera réalisé par l'OAGQ et l'Université Laval.

13. Cotisation par minutes

Le projet de cotisation par minutes, présenté aux membres lors de l'assemblée générale en octobre 2007, a été étudié en conformité avec les désirs de l'assemblée générale et un rapport a été déposé au Bureau.

Ce rapport démontre que les arpenteurs-géomètres sont de façon très majoritaire en faveur de ce type de cotisation.

Nous avons fait étudier ce rapport par nos procureurs en tenant compte de la législation, de la réglementation encadrant l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, de la jurisprudence et de la doctrine.

La cotisation est la principale source de revenus de l'Ordre et nous devons utiliser tous les moyens sécuritaires et non contestables afin de s'assurer que ce nouveau système soit fiable.





LUC ST-PIERRE, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

Élections au Bureau

À titre de directeur général et secrétaire de l'Ordre, j'avais cette année la responsabilité de combler trois (3) postes vacants selon la procédure prévue au *Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre*. Les régions visées par lesdites élections étaient la région de Montréal, la région de Québec et la région de l'Est.

Le 3 mars 2008, j'ai transmis à chacun des membres des régions visées un avis indiquant les conditions requises pour être candidat, un bulletin de présentation et la date limite de réception des bulletins de présentation fixée au 2 avril 2008 à 17 heures.

Pour la région de Montréal, l'administrateur sortant était M. Jean Paquin, a.-g. M. Paquin a sollicité un nouveau mandat et à la clôture du scrutin, nous n'avions reçu seulement sa candidature pour combler ce poste. Donc, M. Paquin a été déclaré élu sans opposition.

Pour la région de Québec, l'administrateur sortant était M. Claude Picard, a.-g. M. Picard a sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, les candidats à son poste étaient M. Claude Picard, a.-g., de Québec et M. Bruno Fournier, a.-g., de Québec.

Pour la région l'Est, l'administrateur sortant était M. Daniel Michaud, a.-g., qui n'a pas sollicité un

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous n'avions reçu qu'une seule candidature pour combler ce poste, soit celle de M. Jean-Pierre Simard, a.-g., de Chicoutimi, qui a été déclaré élu sans opposition.

Le 14 avril 2008, j'ai fait parvenir à chacun des membres de la région de Québec ayant droit de vote, un bulletin de vote, l'information requise sur les candidats ainsi que les instructions sur la façon de voter en indiquant que la clôture du scrutin était fixée au 2 mai 2008 à 17 heures.

Le dépouillement du vote a eu lieu le lundi 5 mai 2008 à 16 h 30. Les scrutateurs nommés par le Bureau, MM. Richard Carrier, a.-g., et Francis Roy, a.-g., étaient présents. Les candidats avaient été invités à assister au dépouillement du vote. M. Bruno Fournier, a.-g., était présent.

Lors du dépouillement, aucune enveloppe extérieure, enveloppe intérieure et bulletin de vote n'ont été rejetés. Deux cent six (206) bulletins valides ont été reçus sur une possibilité de deux cent quatre-vingt-dix-sept (297), soit une participation de 69 %. Les votes se sont partagés de la façon suivante : soixante-cinq (65) votes pour M. Claude Picard, a.-g., et cent quarante et un (141) votes pour M. Bruno Fournier, a.-g., qui a été déclaré élu.



Élections du président de l'Ordre et des membres du comité administratif

Élu le 20 juin 2007 par suffrage des administrateurs élus, le président, M. Claude Picard, a.-g., a débuté son mandat d'un an le 7 octobre 2007 lors de la première réunion du Bureau tenue après l'assemblée générale annuelle. L'élection des membres du comité administratif se tenait à la même occasion.

Activités de formation continue

Au cours des mois de janvier, février et mars 2008, l'Ordre a tenu deux activités de formation continue.

La première activité s'est tenue dans cinq localités différentes, à savoir, Gatineau, Montréal, Drummondville, Rimouski et Québec, où cette activité a eu lieu à deux reprises.

La seconde activité, tenue conjointement avec la Chambre des notaires du Québec, a eu lieu dans sept municipalités du Québec, soit, Rouyn-Noranda, Granby, Pointe-Claire, Gaspé, Rimouski, Québec et Baie St-Paul.

L'Ordre souhaite rendre les activités de formation continue obligatoire pour tous ses membres. Un projet de «*Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*» est actuellement à l'étude à l'Office des professions.

Activités relatives à l'exercice illégal de la profession

Sur la base d'informations et de documents démontrant que des individus exerçaient des activités professionnelles exclusives aux arpenteurs-géomètres, l'Ordre a entrepris quatre enquêtes. L'une de celles-ci devait conduire à une poursuite pénale.

Des poursuites pénales intentées par l'Ordre au cours des dernières années, trois jugements furent rendus au cours de l'exercice financier 2007-2008. De ces jugements, un acquitte l'intimé alors que deux déclarent l'intimé coupable. Le montant total des amendes imposées est de 15 000\$.

Le tableau suivant fournit plus de détails quant à ces activités.

FORMATION CONTINUE 2008	LIEU	DURÉE	PARTICIPANTS
Traitement des cours d'eau et des lots riverains dans le cadastre du Québec	Gatineau	6 h 00	44
	Montréal	6 h 00	123
	Drummondville	6 h 00	71
	Rimouski	6 h 00	31
	Québec	6 h 00	234
Atelier de formation sur la pratique professionnelle CDNQ / OAGQ dans le contexte du cadastre du Québec	Rouyn-Noranda	6 h 00	10
	Granby	6 h 00	15
	Pointe-Claire	6 h 00	15
	Gaspé	6 h 00	13
	Rimouski	6 h 00	16
	Québec	6 h 00	13
	Baie St-Paul	6 h 00	9



RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Tableau des membres et autres renseignements

Au 31 mars 2008, l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec comptait 980 membres, soit 890 hommes et 90 femmes, répartis selon les classes suivantes :

438	Propriétaires, actionnaires ou associés(es)
429	Salariés(es)
10	Enseignants(es) ou professeurs(es)
74	Membres retraités
29	Membres honoraires

De ce nombre, ceux qui possèdent un statut particulier :

0	Étudiants(es)
6	Congé parental
14	Non actifs, hors Québec

La répartition des permis :

966	Arpenteurs(es)-géomètres
14	Géomètres

La répartition régionale au 31 mars 2008 était la suivante :

	F.	H.	Total
Québec (03)	34	213	247
Montréal (06)	16	111	127
Montérégie (16)	6	116	122
Laurentides (15)	4	65	69
Chaudière-Appalaches (12)	6	53	59
Lanaudière (14)	5	43	48
Saguenay/Lac-St-Jean (02)	1	39	40
Estrie (05)	2	36	38
Bas Saint-Laurent (01)	1	34	35
Outaouais (07)	2	31	33
Mauricie (04)	2	29	31
Hors du Québec (98 et 99)	4	26	30
Laval (13)	0	26	26
Centre du Québec (17)	2	21	23
Abitibi-Témiscamingue (08)	1	19	20
Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine (11)	2	13	15
Côte-Nord (09)	2	13	15
Nord-du-Québec (10)	0	2	2

Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit :

Membres au 31 mars 2007	965
Décès	(4)
Démissions	(5)
Non-réinscription	(1)
Nouveaux membres	
• permis	22
• permis restrictif de géomètre	0
Réinscriptions	3
Total :	980

L'Ordre n'a reçu aucune demande de permis temporaires, de permis restrictifs temporaires ou de permis spéciaux. Aucun permis résultant d'une reconnaissance d'une équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec ou d'une reconnaissance de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis n'a été délivré.

La cotisation régulière de l'Ordre pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008 était de :

1 950,00 \$	Propriétaire, actionnaire ou associé(e)
975,00 \$	Salarié(e)
325,00 \$	Enseignant(e) ou professeur(e)
163,00 \$	Retraité
325,00 \$	Statut particulier (étudiant, congé de maternité, non actif hors Québec)

payable en deux (2) versements, le 1^{er} avril 2007 et le 1^{er} août 2007.



RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Les frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession :

	Montant
Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré hors du Québec	750,00 \$
Reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec	750,00 \$
Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	750,00 \$
Délivrance d'un permis temporaire	75,00 \$
Délivrance d'un permis restrictif temporaire	75,00 \$
Délivrance d'un permis spécial	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	75,00 \$

L'immatriculation

Dossiers actifs au 31 mars 2007	87
Dossiers ouverts	16
Dossiers fermés – inscription au Tableau	(22)
Dossiers actifs au 31 mars 2008	81



Rapport d'activités du Bureau

Le Bureau est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du *Code des professions*, de la *Loi* constituant l'Ordre et des règlements adoptés conformément audit code ou à ladite loi. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Bureau de l'Ordre a tenu six (6) réunions ordinaires et trois (3) réunions extraordinaires par conférence web. Cent soixante-huit (168) résolutions ont été adoptées dont les principales ont été publiées dans les différents numéros du bulletin *La Source*.

Au cours du dernier exercice, aucune recommandation n'a été soumise au Bureau par le comité d'inspection professionnelle concernant l'imposition de suivre des cours de perfectionnement.

Voici la liste des principales résolutions adoptées par le Bureau :

- Former un comité ad hoc ayant pour mandat de préparer les modifications nécessaires au *Règlement sur les repères et les bornes* afin de distinguer le repère et la borne, ledit comité étant constitué des administrateurs Denis Ayotte, Luc Levesque ainsi que de toutes autres personnes que le comité jugera utile de s'adjoindre.
- Former un comité ad hoc ayant pour mandat d'évaluer la proposition de soustraire au volet scientifique de l'examen d'admission les candidats et candidates issus d'une université accréditée par le Conseil canadien des arpenteurs-géomètres, ledit comité étant constitué du président de l'Ordre, des administrateurs Denis Ayotte, Luc Levesque, de l'administratrice Chrystine Maltais ainsi que de toutes autres personnes que le comité jugera utile de s'adjoindre.
- Adopter, avec les quelques modifications requises, les questions de l'examen d'admission relatives à la session de mai 2007 donnant accès au permis d'arpenteur-géomètre et de géomètre en géomatique.
- Fixer au lundi 11 juin 2007 la date de la séance de consultation du corrigé de l'examen écrit tenu en mai 2007.
- Adopter les versions française et anglaise du Règlement modifiant le *Code de déontologie des arpenteurs-géomètres*.
- Soumettre à l'Office des professions une nouvelle version du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*.
- Demander à l'Office des professions de rescinder sa décision du 24 août afin d'approuver avec les modifications apportées aux articles 4, 5 et 6, le projet de *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*, approuvé par le Bureau en avril 2007 par sa résolution n° B-07-9657.
- Informer Foncier Québec que le Bureau estime que les messages de mise en garde envisagés constituent un bon moyen de prévenir un mauvais usage qui pourrait être fait des coordonnées, mais le Bureau déplore que celles-ci demeurent accessibles, sans aucune restriction, à toute personne qui souhaite les obtenir.
- Entreprendre les démarches nécessaires afin d'intégrer des notions de biologie à la formation universitaire des arpenteurs-géomètres.
- Adopter le budget prévisionnel 2008-2009.
- Fixer la cotisation annuelle des membres de l'Ordre, pour l'exercice 2008-2009.
- Recommander à l'assemblée générale d'approuver la cotisation supplémentaire des membres actifs de l'Ordre à 100,00 \$ pour financer le programme de formation continue pour l'exercice 2008-2009.



RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Rapport d'activités du Bureau (suite)

- Ne pas exiger les frais administratifs de réinscription au Tableau de 400,00 \$ et de 1 500 \$ à tous ceux qui achèveront leur demande de réinscription à l'Ordre entre le 1^{er} septembre 2007 et le 31 décembre 2007.
- Informer l'Office des professions que l'Ordre suspend, pour une période indéterminée, ses travaux relatifs au projet de constituer un registre des certificats de localisation afin d'en réévaluer la pertinence.
- Participer au colloque « Mieux décider pour mieux protéger le public » en y déléguant les personnes suivantes : les administrateurs Claude Picard, Jacques Patenaude, Chrystine Maltais, Luc Levesque, Céline Bélanger, Richard Gagnon et deux autres membres du Bureau qui restent à confirmer, le directeur général et secrétaire, la procureure de l'Ordre et le syndic.
- Allouer un budget n'excédant pas 3 000 \$ pour la participation de l'Ordre à la 12^e édition du Salon Éducation et du Salon Formation Carrière qui se déroulera à Montréal les 12 et 13 octobre 2007.
- Que le programme de formation continue 2007 – 2008 sera constitué de cours portant sur les trois sujets suivants :
 - Le certificat de localisation portant sur un immeuble possédé en copropriété divise;
 - La prescription et la possession;
 - Les effets de l'alluvion et de l'érosion sur le cadastre en bordure des cours d'eau.
- Transmettre au C.I.Q. la candidature de l'arpenteur-géomètre Ted T. Katz, au programme des « Mérites du C.I.Q. ».
- Soumettre au Conseil canadien des arpenteurs-géomètres la candidature de monsieur Daniel Roberge, a.-g., pour le prix Champlain.
- Présenter les modalités du projet de cotisation par minute aux membres lors de l'assemblée générale annuelle prévue le 5 octobre et de soumettre ledit projet au vote de l'assemblée afin de déterminer si celui-ci doit être retenu par le Bureau.
- Approuver le projet de Règlement modifiant le règlement sur la tenue d'une étude de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.
- Former un comité ad hoc ayant pour mandat d'évaluer l'opportunité de modifier le *Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation* en y ajoutant des dispositions relatives à la « ligne botanique » et de formuler des recommandations à cet effet au Bureau, ledit comité étant constitué des administrateurs Jacques Patenaude, Daniel Parent et Daniel Michaud, des arpenteurs(e)-géomètres Michel Picard, André Gagné, Michel Tétreault et Nathalie Massé.
- Que l'Ordre collaborera à la constitution d'un comité de la relève OAGQ - Université Laval - Cégep Limoilou ayant pour mandat de favoriser le recrutement de la main-d'œuvre dans le domaine de l'arpentage et de la géomatique et d'y nommer messieurs Luc Levesque, a.-g., et Pierre Tessier, a.-g., à titre de représentants de l'Ordre.
- Fixer au samedi 20 septembre la date de l'assemblée générale annuelle 2008, laquelle se tiendra au Fairmont Manoir Richelieu de La Malbaie.
- Approuver le programme de surveillance général de l'exercice de la profession 2007-2008 suivant qui consiste à :
 - terminer les programmes des autres années,
 - inspecter tous les arpenteurs-géomètres qui n'ont pas été inspectés dans les huit (8) dernières années, incluant les 0-5 ans, et
 - faire les inspections requises pour le suivi des dossiers et les inspections demandées par le syndic et le Bureau.
- Recommander à l'assemblée générale d'approuver une cotisation supplémentaire des membres de l'Ordre pour financer des activités de promotion de la profession.



RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Rapport d'activités du Bureau (suite)

- Désigner le directeur général et secrétaire de l'Ordre responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels.
- Nommer monsieur Luc St-Pierre, a.-g., secrétaire de l'Ordre pour l'année 2007-2008.
- Nommer monsieur Réjean Gingras, a.-g., syndic de l'Ordre pour l'année 2007-2008.
- Constituer un comité ad hoc présidé par l'administrateur Pierre Tessier et composé des arpenteurs-géomètres Alexandre Cusson, Ghislain Tremblay, Paul Audet, Richard Fortin et Jacques Fournier, le mandat du comité étant d'évaluer l'opportunité d'implanter le projet de cotisation annuelle calculée en fonction du nombre de minutes produites par les arpenteurs-géomètres et de formuler des recommandations à cet effet au Bureau.
- Nommer monsieur Réjean Gingras, a.-g., enquêteur en matière d'exercice illégal de la profession et de nommer également à ce titre, pour un mandat d'un an, l'arpenteur-géomètre Norman Lalanne.
- Approuver le projet de *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec* suivant et de le soumettre à l'Office des professions pour approbation.
- Former un comité ad hoc ayant pour mandat d'élaborer la position de l'Ordre face aux orientations qu'envisage prendre le comité consultatif RMOJ et de soumettre celle-ci aux membres du Bureau en février, ledit comité étant présidé par le président de l'Ordre et constitué des administrateurs Jacques Patenaude, Jean Paquin et Benoît Péloquin.
- Fixer la prochaine session du volet écrit de l'examen d'admission à la profession les 20 et 21 mai 2008 à l'Université Laval dans une salle qui sera confirmée ultérieurement et de fixer la prochaine session du volet oral dudit examen le 22 mai 2008.
- Approuver le texte du mémoire intitulé « Comité consultatif sur la révision du modèle opérationnel et juridique du registre foncier – commentaires de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec » et de le faire parvenir audit comité consultatif.
- Approuver le document rédigé par monsieur Marc Gervais (sur la notion de l'étendue des mesurages pour justifier convenablement une opinion professionnelle) et de prendre les mesures nécessaires pour diffuser celui-ci auprès des membres.
- Demander au directeur général et secrétaire de prendre les mesures nécessaires afin de permettre aux étudiants et étudiantes inscrits au baccalauréat en sciences géomatiques d'avoir accès à la section « Espace des membres » du site internet de l'Ordre.
- Acquitter la cotisation 2008-2009 du Conseil canadien des arpenteurs-géomètres.
- Confier à La Capitale assurances générales le régime d'assurance-responsabilité professionnelle collectif des membres de l'Ordre, l'assurance-responsabilité professionnelle relative au programme de rénovation cadastrale et l'assurance-responsabilité professionnelle excédentaire, le tout pour l'exercice financier 2008-2009.



R Rapport d'activités du comité administratif

Le comité administratif de l'Ordre, qui est composé de cinq (5) membres élus à chaque année parmi les quatorze (14) membres du Bureau, s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et exerce les pouvoirs que le Bureau lui a délégués spécifiquement telles la gestion du personnel du siège social, l'approbation des stages recommandés par le comité des stages, l'émission des cartes de stagiaires, la désignation de juges en discipline parmi ceux déjà nommés par le Bureau et l'approbation des différents statuts particuliers.

Sa principale préoccupation est de surveiller étroitement la situation financière de l'Ordre et de voir au respect des différents budgets de fonctionnement.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le comité administratif a tenu onze (11) réunions ordinaires. Cent deux (102) résolutions ont été adoptées dont plusieurs ont été transmises au Bureau. Les principales ont aussi été publiées dans le bulletin *La Source*.

Voici la liste des principales résolutions adoptées par le comité administratif :

- Recommander au Bureau de fixer la cotisation annuelle des membres de l'Ordre, pour l'exercice 2008-2009.
- Allouer un budget pour la participation de l'Ordre au Salon de la copropriété qui se tiendra au Palais des congrès de Montréal du 19 au 21 octobre 2007.
- Allouer un budget n'excédant pas 3 000 \$ pour la participation de l'Ordre à la 13^e édition du Salon éducation emploi de Québec.
- Publier l'annonce « Les arpenteurs-géomètres voient le monde avant tout le monde » dans un format d'une demi-page dans la revue « Bien vivre la copropriété Édition 2007 – Guide pratique en droit de la copropriété ».
- Confier la réalisation de l'enquête salariale 2008 à la firme « SOM inc. – Recherches et sondages » selon les modalités décrites dans la proposition du mois d'août 2007.
- Allouer un budget pour la participation de l'Ordre au Salon immobilier 2008 qui se tiendra du 25 au 27 janvier au Centre de foires Expo cité de Québec.
- Autoriser le directeur général et secrétaire à procéder au renouvellement de l'assurance-responsabilité civile des dirigeants et administrateurs détenue par l'Ordre aux conditions fixées par l'assureur la Capitale pour la période du 1^{er} novembre 2007 au 31 octobre 2008.
- Acquitter la cotisation de la F.G.F. pour l'année 2007.
- Que le budget du programme de formation continue de l'Ordre assumera une partie des honoraires, frais et coûts relatifs à la tenue des journées de conférences, présentées en octobre 2007 à l'occasion du GéoCongrès.
- Que l'Ordre assumera la gestion de la prime d'assurance-responsabilité professionnelle du régime primaire des membres pour les prochains exercices financiers.
- Que le président et le directeur général et secrétaire prennent les mesures nécessaires afin de rencontrer les représentants du cabinet de la ministre des Finances du Québec pour les sensibiliser à l'importance de traiter le dossier du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre avec célérité.
- Nommer messieurs Richard Carrier, a.-g., Michel Bédard, a.-g. et Francis Roy, a.-g., à titre de scrutateurs lors du dépouillement des votes qui se tiendra au siège social de l'Ordre le lundi 5 mai 2008 dans le cadre des élections des administrateurs pour l'année 2008-2009.

Luc St-Pierre, a.-g.
Directeur général et secrétaire de l'Ordre





RÉJEAN GINGRAS, A.-G.
SYNDIC DE L'ORDRE

En ma qualité de syndic de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, je vous présente le rapport des activités du bureau du syndic pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2008.

Le rôle du syndic de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec est de faire enquête sur les infractions commises par un arpenteur-géomètre au *Code des professions*, à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* ou aux règlements de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Les demandes d'enquête proviennent pour la plupart du public. Elles peuvent provenir également des membres de l'Ordre, du comité d'inspection professionnelle, du Bureau ou du comité administratif. Le syndic peut également effectuer une enquête suite à des informations.

La conciliation des comptes

Il y a eu cette année trente-neuf (39) demandes écrites de conciliation de comptes auprès du syndic de l'Ordre.

RAPPORT DU SYNDIC

Sur les trente-neuf (39) dossiers ouverts, onze (11) ont été fermés après la conciliation du syndic.

Vingt-huit (28) dossiers ont été acheminés au secrétaire de l'Ordre.

Le nombre de demandes d'enquête

Il y a eu pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008 cent quatre (104) demandes écrites relatives à quatre-vingt-quatre (84) membres de l'Ordre. Cinq (5) dossiers furent réglés par la conciliation du syndic. À la fin de l'exercice financier, cent soixante-douze (172) dossiers demeuraient ouverts dont cinquante-huit (58) de l'année en cours.

Les plaintes déposées devant le comité de discipline

Le syndic et ses six (6) adjoints ont déposé quinze (15) plaintes devant le comité de discipline. Cent trente (130) dossiers ont fait l'objet d'une décision de ne pas porter plainte.





LUC ST-PIERRE, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

Le mandat

Constitué en vertu des dispositions du *Règlement sur le comité de formation des arpenteurs-géomètres*, le comité, qui est consultatif, a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des arpenteurs-géomètres.

Le comité est composé de cinq membres soit deux représentants de l'Ordre, deux représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et un représentant du ministre de l'Éducation. Le comité a pour fonctions :

- de revoir à chaque année la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, faire rapport de ses constatations au Bureau;
- de donner son avis au Bureau, en regard de la qualité de la formation.

RAPPORT DU COMITÉ DE FORMATION

Les membres

- M. Pierre Tessier, représentant de l'O.A.G.Q.
- M. Yvon Sanfaçon, représentant de l'O.A.G.Q.
- M. Francis Roy, Université Laval, représentant de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
- M^{me} Annick Jaton, Université Laval, représentante de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
- M. Gérard Carrier, représentant du ministère de l'Éducation
- M. Luc St-Pierre, secrétaire du comité (O.A.G.Q.)

Les activités

Au cours de l'exercice 2007-2008, le comité a tenu deux réunions à l'occasion desquelles il fut discuté, entre autres, de la formation en géomatique des étudiants issus de l'Université de Sherbrooke, de la demande du Bureau à l'effet d'inclure des notions de botanique à la formation des futurs arpenteurs-géomètres, de l'accréditation du baccalauréat en sciences géomatiques par le Conseil canadien des arpenteurs-géomètres et des nouvelles obligations des ordres en matière de permis.





LUC ST-PIERRE, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

Le mandat

Le mandat du comité consiste à étudier les demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation adressées à l'Ordre par des personnes qui désirent obtenir le permis d'arpenteur-géomètre ou le permis restrictif de géomètre. Ces personnes sont originaires du Québec, du reste du Canada ou de tout autre pays. Le comité doit également formuler les recommandations appropriées au Bureau.

Les membres

- M. Francis Roy, a.-g., directeur du baccalauréat en sciences géomatiques, Département des sciences géomatiques, Faculté de foresterie et de géomatique, Université Laval
- M. Pierre Gravel, a.-g., président du comité des examinateurs
- M. Gilles Vanasse, a.-g., président du comité d'inspection professionnelle
- M. Yves Tremblay, a.-g., membre du comité d'inspection professionnelle
- M. Luc St-Pierre, a.-g., directeur général et secrétaire de l'Ordre

Les activités

Au cours du dernier exercice financier, le comité a tenu une réunion afin d'assurer un suivi des quatre demandes de reconnaissance d'une

RAPPORT DU COMITÉ SUR LES NORMES D'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES ET DE LA FORMATION

équivalence reçues depuis 2001. Lors de cette réunion, le comité a formulé une recommandation au Bureau à l'effet de reconnaître une équivalence de la formation à une candidate originaire de la Côte d'Ivoire dès que celle-ci aura complété les cours de formation en arpentage foncier qui lui furent imposés.

Une seule nouvelle demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de délivrance d'un permis a été reçue au cours de l'exercice financier 2007-2008. Cette demande était à l'étude à la fin de l'exercice financier.

Le comité n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec ou de demande relative à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste.

Encore cette année, l'Ordre et le Département des sciences géomatiques ont reçu des demandes d'informations relatives à la formation et aux conditions d'admission à la profession. Cependant, peu de candidats(es) en provenance de l'extérieur du Canada adressent une demande formelle d'équivalence de diplôme ou de formation à l'Ordre qui conduirait à l'obtention d'un permis d'exercice de la profession.





MICHEL BÉDARD, A.-G.
**PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ASSURANCE-
RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

Le mandat

Le mandat du comité d'assurance a été défini par la résolution n° B-01-8027 et a pour objet les paragraphes 1° et 3° de l'article 8 du *Règlement sur l'assurance-responsabilité des arpenteurs-géomètres* qui se lisent comme suit :

- « 8.1° de servir d'interlocuteur du Bureau et des membres auprès du courtier et de l'assureur pour tout ce qui concerne le régime d'assurance collectif, en particulier sa négociation, sa modification, sa mise en vigueur, sa surveillance;
- 8.3° de veiller au respect par l'assureur de tous les termes du contrat d'assurance et à l'application intégrale du présent règlement tant par l'assureur que par l'assuré; »

Les membres

- M. Michel Bédard, a.-g., président
- M. André Morin, a.-g., secrétaire
- M. Gérald Jacques, a.-g.

Les activités et le bilan

À titre de président du comité d'assurance-responsabilité professionnelle, il me fait plaisir de vous résumer le principal des activités du comité pour l'année en cours.

RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE- RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Une année marquée par une approche différente des prévisions de début d'année. Une année également très dynamique pour les membres du comité, soit les participations à différents comités quant à l'administration du programme d'assurance existant et à des comités conjoints relatifs à l'évaluation et à la bonification de la proposition de La Capitale et du libellé du contrat en découlant. Constituant un virage qui nous le croyons rencontre les objectifs du Bureau et par la même occasion offre aux membres de l'OAGQ une solution avantageuse, tout en assurant le public des protections adéquates lorsqu'il mandate un arpenteur-géomètre. Notons particulièrement l'augmentation de la couverture de base et la coparticipation de l'OAGQ aux bénéfices que le nouveau programme d'assurance pourra nécessiter.

Cette nouvelle entente avec La Capitale devrait permettre à l'OAGQ d'améliorer le volet prévention, compte tenu de la disposition de l'assureur à collaborer avec l'OAGQ pour sensibiliser les membres.

Quant au fonds d'assurance des membres de l'OAGQ, le retard de la mise en place a été occasionné par des demandes supplémentaires ou complémentaires des intervenants au dossier.



Finalement, les membres du comité profitent de l'occasion pour remercier l'ensemble du personnel et des collaborateurs de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec qui ont participé de près ou de loin aux activités du comité d'assurance, sachant que ce rapport est probablement le dernier du comité dans sa forme actuelle et ce, en raison de la mise en place du fonds d'assurance-responsabilité professionnelle prévu au cours de l'année 2008.

Quelques données d'intérêt :

Garanties relatives à l'assurance-responsabilité professionnelle des membres¹

Nombre de membres assurés :	606
Nombre de membres exemptés :	253
Montant de la garantie par sinistre :	100 000 \$
Montant de la garantie pour l'ensemble des sinistres :	Illimité

Garanties relatives à l'exercice en société

Nombre de sociétés constituées d'un seul membre :	9
Nombre de sociétés constituées de plusieurs membres :	25
Montant de la garantie pour une société constituée d'un seul membre :	500 000 \$
Montant de la garantie pour une société constituée de plusieurs membres :	1 000 000 \$
Montant de la garantie pour l'ensemble des sinistres :	
– Société d'un seul membre	500 000 \$
– Société de plusieurs membres	1 000 000 \$

1. L'Ordre ne dispose pas d'un fonds d'indemnisation.



CHRISTIAN DAIGLE, A.-G.
**PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SINISTRES
ET DE PRÉVENTION**

Le mandat

Le mandat du nouveau comité de sinistres et de prévention a été défini par la résolution n° B-01-8028 et a pour objet les paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 8 et celles de l'article 9 du *Règlement sur l'assurance-responsabilité des arpenteurs-géomètres* qui se lisent comme suit :

- « 8. *Le comité a pour objets :*
- 2° *de constituer un dossier et rassembler des données relativement à tout sinistre;*
 - 4° *de faire toute recommandation générale au Bureau sur l'observance du présent règlement, et s'il y a lieu sur l'observance d'un règlement de l'Ordre pour autant qu'il affecte l'application du présent règlement;*
 - 5° *d'aviser de tout moyen à prendre pour prévenir et réduire les sinistres pour mieux protéger le public.*
9. *Lorsque la majorité des membres du comité a des motifs sérieux de croire qu'un sinistre a été causé par l'inobservance d'une norme de pratique édictée par règlement de l'Ordre, le président du comité est tenu d'en aviser le Bureau. »*

Les membres

- M. Christian Daigle, a.-g., président
- M. Claude Bourbonnais, a.-g.
- M. Denis Dubois, a.-g.
- M. Bruno Tremblay, a.-g.

RAPPORT DU COMITÉ DE SINISTRES ET DE PRÉVENTION

Marsh Canada, le courtier

- M^{me} Murielle Sand, gestionnaire de comptes
- M^{me} Nariman Benali, secrétaire

Le Groupe Encon, l'assureur

- M^{me} Monique Ouellette, analyste de sinistres

Le comité est assisté, lors de ses réunions, de M^{me} Claudette Bellefeuille consultante de l'assureur chez Multi Concept et de M^e Dominic Naud, avocat consultant de l'assureur chez Nicholl, Pasquell-Mede.

Les activités

Lors de certaines réunions, deux membres du conseil d'administration du futur fonds d'assurance ont aussi assisté à nos réunions.

Depuis la présentation du dernier rapport, nous avons tenu des réunions les 5 juin 2007, 25 septembre 2007, 4 décembre 2007 et 28 février 2008.

Lors des réunions du comité, l'assureur nous présente un sommaire des sinistres qui lui ont été présentés. Selon leur importance et leur nombre, nous prenons connaissance des faits et de l'évolution des dossiers, sans identifier l'arpenteur-géomètre mis en cause.

Nous aidons l'assureur et ses consultants à comprendre le cadre et les règlements qui régissent notre pratique pour assurer la défense des membres ou pour lui faire valoir les attentes du public. Nous cherchons aussi à déceler les points communs, les tendances, etc., pour suggérer des moyens de prévention.





GILLES VANASSE, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ
D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

1. Membres du comité

Gilles Vanasse, a.-g., président
Daniel Collin, a.-g., vice-président
Bernard Lemay, a.-g., membre
Sylvain Sauvé, a.-g., membre
Yves Tremblay, a.-g., membre
Raymond Paradis, a.-g., membre

Secrétaire

André Dumas, a.-g.

Inspecteurs-enquêteurs

Pierre Richer, a.-g.
Michel Verville, a.-g.
Jean-Guy Tremblay, a.-g.
Daniel Ayotte, a.-g.

2. Résolution pour le programme général d'inspection 2007-2008 :

Résolution no 2913

Il est proposé, secondé et appuyé à l'unanimité de terminer les programmes des autres années, d'inspecter tous les arpenteurs-géomètres qui n'ont pas été inspectés dans les huit dernières années, incluant les 0-5 ans, et de faire les inspections requises pour le suivi des dossiers et les inspections demandées par le syndic et le Bureau.

3. Nombre de vérifications professionnelles effectuées	18
4. Nombre d'enquêtes particulières effectuées	1
5. Nombre d'inspections ou d'enquêtes particulières à la suite desquelles le comité a recommandé qu'un membre de l'Ordre soit tenu de suivre des cours de perfectionnement	0
6. Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic	0
7. Dossiers fermés depuis le 1 ^{er} avril 2007	53
8. Nombre de réunions tenues	4





BENOÎT DESROCHES, A.-G.
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ARBITRAGE DES COMPTES

Le mandat

Conformément aux dispositions du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*, le conseil procède à l'arbitrage des honoraires professionnels et frais qui font l'objet d'un différend entre un arpenteur-géomètre et son client.

Les membres

- Benoît Desroches, a.-g., président
- Robert Mathieu, a.-g., vice-président
- Anik Fortin-Doyon, avocate, secrétaire
- René Beaudoin, a.-g., adjoint de la secrétaire
- Denis Vaillancourt, a.-g.
- Michel Picard, a.-g.
- Christian Murray, a.-g.
- Alain Sansoucy, a.-g.
- Laurier Isabelle, a.-g.

RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Les activités

Au cours de la dernière année, le conseil a tenu douze (12) audiences et a été saisi de treize (13) causes.

Sur les treize (13) causes traitées, cinq (5) comptes d'honoraires ont été réduits et deux (2) ont été maintenus. Il reste cinq (5) causes dont la décision n'est pas encore rendue et une (1) qui n'est pas encore traitée.





RAYMOND HOUDE, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ
DE RÉVISION

Le mandat du comité

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter une plainte à l'endroit d'un(e) professionnel(le) devant le comité de discipline d'un ordre (art. 123.3 du *Code des professions*).

Les membres

- M. Raymond Houde, a.-g., président du comité
- M. Roland Lemay, a.-g., président substitut
- M^{me} Nicole-Claude Berna, secrétaire du comité
- M. Claude Arsenault, a.-g.
- M. Guy Bruneau, a.-g.
- M. Richard Gagnon, administrateur nommé

Les activités

Au 31 mars 2008, vingt-neuf (29) demandes d'avis ont fait l'objet d'une décision, soit une de moins que l'an dernier. Aucune demande d'avis ne fut présentée hors délais. Le comité a tenu quatre (4) réunions pour analyser les demandes reçues.

Tous les avis sont à l'effet de maintenir les décisions du syndic ou des syndics adjoints de ne pas porter une plainte devant le comité de discipline à l'endroit des arpenteurs-géomètres ayant fait l'objet d'une enquête.

Les sujets des plaintes sont variés. En voici une nomenclature en bref.

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION

Concernant le bornage

Quatre (4) décisions concernent le bornage dont une suite à un bornage judiciaire. Il s'agit de tentatives de bornages à l'amiable qui n'ont pu être complétés parce que l'une des parties n'accepte pas la position des limites suggérée dans le rapport de l'arpenteur-géomètre. Ils tentent alors de faire arbitrer le différend par le syndic et le comité de révision.

Concernant les problèmes de délimitation

Huit (8) décisions concernent des tentatives de positionner des limites de propriétés. On blâme l'arpenteur-géomètre de ne pas avoir été en mesure de compléter la détermination des limites de leur bien-fonds. Dans tous ces cas, à l'instar des arpenteurs-géomètres eux-mêmes et du syndic, le comité de révision suggère le bornage.

Concernant le certificat de localisation

Trois (3) décisions concernent les certificats de localisation. Une demande portait sur le fait que la forme d'une plateforme (deck) montrée sur le plan accompagnant le certificat de localisation était différente de la forme montrée dans les notes du relevé de terrain.

Concernant le cadastre

Quatre (4) décisions concernent le cadastre dont trois le cadastre rénové et une le cadastre d'un condo.

Divers

Dix (10) décisions.





NICOLE-CLAUDE BERNA
SECRÉTAIRE DU
COMITÉ DE DISCIPLINE

RAPPORT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Mandat du comité de discipline :

Entendre toute plainte formulée contre un arpenteur-géomètre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres ou aux règlements* adoptés conformément au *Code* et à ladite *Loi* et imposer la sanction appropriée à la suite de la déclaration de culpabilité.

Depuis le 1^{er} avril 2007, seize (16) plaintes ont été versées au greffe du comité de discipline. Le comité a tenu sept (7) audiences.

Présentation du comité de discipline :

- M^e François Samson, avocat et président
- M^e France Bergeron, avocate et présidente suppléante
- M^e Diane Larose, avocate et présidente suppléante

Neuf (9) membres forment le comité de discipline de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, ce sont messieurs :

- Clément Arseneault, arpenteur-géomètre
- Jean Bisson, arpenteur-géomètre
- Marc-André Carrier, arpenteur-géomètre

- Yves Cloutier, arpenteur-géomètre
- Gaétan Groleau, arpenteur-géomètre
- Gaston Lemay, arpenteur-géomètre
- Yvon Létourneau, arpenteur-géomètre
- Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre
- Michel Robitaille, arpenteur-géomètre

De ces seize (16) plaintes versées au greffe du comité de discipline, une d'entre elles est une plainte privée, elle a été présidée par M^e Diane Larose, avocate et présidente suppléante. M^e François Samson, avocat et président, a présidé les quinze (15) autres plaintes.

Ces plaintes disciplinaires sont liées à des infractions à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres*, au *Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation* (R.R.Q., chap. A-23, r. 7), au *Règlement sur la norme de pratique relative au piquetage et à l'implantation* (R.R.Q., chap. A-23, r. 8), au *Règlement sur le greffe* (R.R.Q., chap. A-23, r. 21) et au *Code de déontologie des arpenteurs-géomètres du Québec* (R.R.Q., chap. A-23, r. 4).

Décisions du comité de discipline

Au cours de l'exercice, aucune décision n'a été rendue.





PIERRE GRAVEL, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ DES
EXAMINATEURS

Le mandat

À chaque année, le comité des examinateurs élabore les examens d'admission à l'exercice de la profession. Il voit également au bon déroulement de la séance des examens et à la correction de ceux-ci.

Les membres

- M. Pierre Gravel, a.-g., président
- M. André Verville, a.-g., secrétaire, membre sortant
- M. Bruno Fournier a.-g., nouveau secrétaire
- M. Denis Parrot, g.
- M. Jacques Drainville, a.-g.
- M. Daniel Ayotte, a.-g.
- M. Martin Brindamour g., nouveau membre

Les activités

Il y a eu un seul changement de membre au sein du comité cette année. Monsieur André Verville nous a quittés à la fin de l'année 2007, après de nombreuses années de service au sein de notre comité. Nous tenons à remercier monsieur André Verville pour sa participation au comité, incluant plusieurs années à titre de secrétaire et nous souhaitons bienvenue à monsieur Martin Brindamour qui le remplace maintenant au sein du comité. Monsieur Bruno Fournier remplacera André Verville à titre de secrétaire du comité.

Les membres du comité ont tenu quatre (4) réunions dûment convoquées au cours de la dernière année. Au cours de celles-ci, les principaux sujets ont été la préparation et la révision des examens. Nous avons aussi rencontré le président monsieur Claude Picard, a.-g., qui nous a fait part de ses réflexions sur l'avenir de la profession et sur la mise en place d'un comité ad hoc pour évaluer les conditions de délivrance du permis, dans l'éventualité de soustraire l'examen scientifique à la procédure d'admis-

RAPPORT DU COMITÉ DES EXAMINATEURS

sion à la profession. Le comité se penchera sur cette réflexion et demande au Bureau d'être, si possible, représenté sur ce comité.

L'examen d'admission à la pratique de la profession d'arpenteur-géomètre a eu lieu les 22, 23 et 24 mai 2007. Les séances d'examens écrits se sont déroulées au pavillon Palasis-Prince de l'Université Laval, tandis que l'examen oral de chacun des candidats a eu lieu à l'Hôtel des Gouverneurs de Sainte-Foy.

Un total de quarante-cinq (45) personnes se sont inscrites à l'un ou l'autre des volets de la séance d'examen de mai 2007, incluant douze (12) finissants de 2007 et un candidat au titre de géomètre. Nous avons reçu seulement une (1) demande de révision en foncier, avec modification du statut d'échec à succès pour cette demande et deux (2) demandes de révision en scientifique avec aucun changement de statut pour ces deux demandes. À la fin du processus des examens 2007, vingt-et-un (21) nouveaux candidats avaient réussi tous leurs examens et pouvaient poursuivre le processus pour être admis à l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. De ce nombre, onze (11) des douze (12) finissants de 2007 ont réussi tous leurs examens du premier coup. Nous tenons aussi à souligner la très bonne performance des candidats finissants Maxime Bourgeois et Mathieu Fortin qui ont obtenu les meilleurs résultats aux examens en réussissant à maintenir une moyenne de 73,7 % pour l'ensemble des trois examens.

Les statistiques des examens

	Candidats(es)	Succès	Échecs
Volet scientifique	38	25	13
Volet foncier	32	17	15
Examen oral	28	24	4





HÉLÈNE JULIEN, A.-G.
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES STAGES
DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le mandat

Le comité des stages a pour mandat de voir à l'application des dispositions du *Règlement sur le stage de formation professionnelle des arpenteurs-géomètres*. Entre autres, il valide les pré-requis lors des inscriptions, il reçoit les évaluations des stages et les rapports des stagiaires. Après l'examen de ces documents, il recommande au comité administratif l'acceptation ou le rejet du stage effectué.

Les membres

- M^{me} Hélène Julien, a.-g., présidente
- M^{me} Josée Bastien, a.-g., secrétaire
- M^{me} Danielle Latulippe, a.-g.
- M. Alain Lépine, a.-g.

Les activités

Au cours de la dernière année, le comité s'est réuni à huit (8) reprises et a étudié en moyenne dix (10) dossiers par rencontre, ce qui constitue une légère augmentation par rapport à l'année dernière.

En date du 31 mars, le bilan est le suivant:

- | | |
|---|----|
| • Candidats(es) ayant terminé leur stage: | 19 |
| • Candidats(es) qui sont présentement en stage: | 20 |

Les principaux objectifs du comité sont:

- Faire un suivi constant des stagiaires en stage de formation;
- Prendre connaissance des rapports de stages ainsi que des fiches d'évaluation complétées par le maître de stage;

RAPPORT DU COMITÉ DES STAGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- Recommander l'acceptation du stage au comité administratif de l'Ordre pour les stagiaires ayant rempli toutes les conditions du *Règlement sur les stages de formation professionnelle*;
- Donner de l'information aux stagiaires et aux maîtres de stages sur ledit règlement;
- Faire des recommandations au comité administratif de l'Ordre sur les difficultés rencontrées avec certains stagiaires ou maîtres de stage.

De façon générale, le comité a approuvé tous les stages. Cependant, certains rapports n'étaient pas rédigés de façon professionnelle, de façon claire ou encore certains stagiaires n'avaient pas respecté les délais prévus pour la transmission de leurs rapports et/ou de leurs évaluations. Selon le cas, avant l'approbation finale, nous avons demandé des précisions ou des modifications au rapport des stagiaires concernés ou des explications par écrit pour justifier les retards.

De plus, la présidente du comité a rencontré (avec le président du comité des examinateurs) au mois de janvier dernier les étudiants de l'Université Laval afin de distribuer l'information générale et répondre aux questions concernant les stages. Environ une dizaine d'étudiants ont participé à cette rencontre.

Le comité est toujours à la recherche de nouveaux membres suite au départ de madame Louise Bérubé, en septembre dernier, au terme de son mandat comme administratrice nommée au Bureau.

J'aimerais enfin remercier mesdames Josée Bastien, Danielle Latulippe et monsieur Alain Lépine pour leur implication au sein du comité au cours de la dernière année.





DENIS TURGEON, A.G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ
DE LA REVUE

Le mandat

Le comité de la revue est responsable de la publication de la revue GÉOMATIQUE, la revue de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Cette revue est publiée quatre fois par année (mai, août, novembre et février) et son tirage est d'environ 3 000 exemplaires.

Le comité est mandaté pour réaliser l'ensemble des activités nécessaires à sa publication. Il effectue la recherche d'auteurs et d'articles, s'occupe de la distribution, de la révision des textes, de la vente de publicités, de la conception et de son impression.

La revue GÉOMATIQUE a pour objectif d'informer les arpenteurs-géomètres des nouveautés scientifiques, technologiques, juridiques et sociales liées à leur profession.

D'autre part, elle vise à promouvoir la profession d'arpenteur-géomètre auprès de professionnels œuvrant dans des domaines connexes (notaires, avocats, juges, ingénieurs, urbanistes, évaluateurs, architectes, ingénieurs forestiers, milieu gouvernemental et municipal).

Les membres

- Denis Turgeon, a.-g., président
- Rock Santerre, a.-g., vice-président
- Nicole-Claude Berna, secrétaire-trésorière
- Philippe Côté, a.-g.
- Paul-André Gagnon, a.-g.
- Michel Tétreault, a.-g.
- François Brochu, notaire
- Jean-Sébastien Chaume, g.
- Geneviève Tétreault, a.-g.
- Frédéric Martel, a.-g.

Les activités et bilan

Nous avons cette année publié quatre (4) numéros de la revue GÉOMATIQUE, et encore une fois, la diversité des articles a été au rendez-vous. Des articles liés notam-

RAPPORT DU COMITÉ DE LA REVUE

ment à la législation foncière, aux cadastres internationaux, à la gestion, à la géomatique et à la photogrammétrie.

Nous avons tenu une réunion annuelle en janvier 2008. Cette réunion a permis de faire le point sur les revues de 2007-2008 et planifier les différentes activités relatives à celles de 2008-2009. Une constatation s'impose toujours: nous avons peu d'articles en avance ce qui crée un surplus de travail pour les membres du comité qui doivent faire des pieds et des mains pour joindre les deux bouts. Trop peu de confrères osent prendre la plume.

La chronique Foncier-Québec a fait son apparition. Cette chronique abordera différents sujets relatifs au Registre foncier, au cadastre et au bureau de l'arpenteur général du Québec.

Le comité a remis en décembre 2007 ses prix de publication. Ces prix sont gérés par le comité de la revue et financés grâce à la participation du fonds Joncas. Pour l'année 2007-2008, le prix «jeune auteur» a été remis à madame Annouk Bissonnette et messieurs Guillaume Dubé, Frédéric Martel et Olivier Chaumont pour leur excellent article sur le système cadastral intégré de la Suède. Le prix «auteur expérimenté» a été remis à messieurs David Rochette, Mario Plante et Cheikh Diop pour l'article «Démarcation de la frontière terrestre entre le Cameroun et le Nigeria».

Perspectives

Nous poursuivrons la publication de la revue GÉOMATIQUE sur les mêmes bases cette année. Cette dernière s'autofinancera et nous tâcherons d'offrir aux lecteurs des articles captivants et de qualité, plus particulièrement dans le domaine de l'arpentage foncier.

Le comité remercie particulièrement les auteurs qui ont investi beaucoup de temps afin de produire des articles d'une qualité exceptionnelle. Sans eux, la parution ne serait réalisable.

Finalement, je tiens à remercier tous les membres du comité pour le temps investi et leur formidable contribution.





LUC ST-PIERRE, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

Le mandat

- Fournir une aide financière aux étudiants qui poursuivent des études au baccalauréat en sciences géomatiques;
- Promouvoir les études graduées en sciences géomatiques en accordant des bourses aux étudiants qui poursuivent des études au niveau de la maîtrise et du doctorat;
- Primer à chaque année les publications jugées les plus méritantes dans le domaine des sciences géomatiques.

Les membres

- M. Guy Béliveau, a.-g., président
- M. Jacques Jobin, a.-g.
- M. Berthier Beaulieu, a.-g.
- M^{me} France Plante
- M. Michel Boulianne, a.-g.
- M. Denis Parrot, g.
- M. Marc Gervais, a.-g.
- M. Francis Roy, a.-g.
- **Secrétaire-trésorier**: M. Luc St-Pierre, a.-g.

RAPPORT DU FONDS JONCAS

Les activités

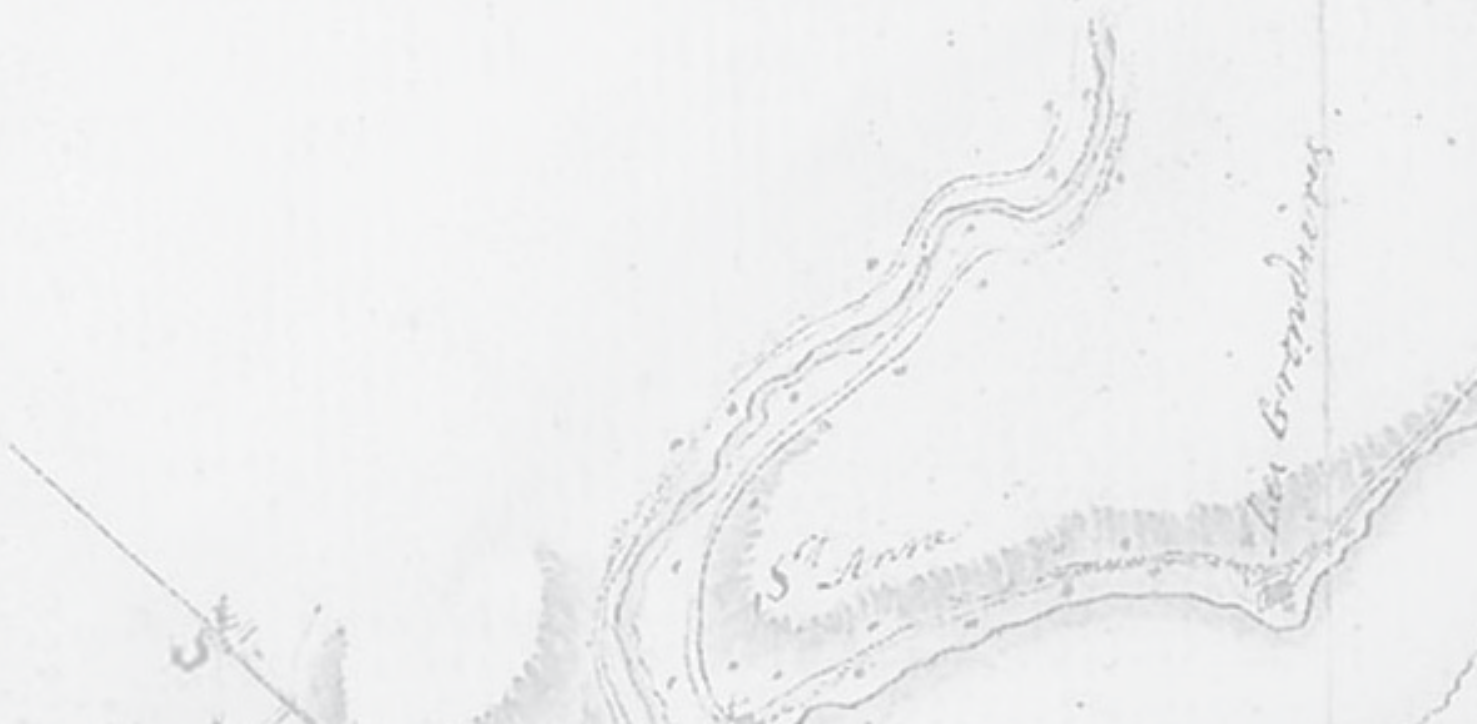
Au cours de l'exercice 2007-2008, les administrateurs du fonds Joncas ont tenu deux réunions. Le fonds Joncas a attribué une aide financière sous forme de prêts de 1 668\$ à trois étudiants de deuxième année inscrits au baccalauréat en sciences géomatiques. Le montant accordé correspond aux frais de scolarité d'une année et sera converti en bourse si l'étudiant réussit ses études et obtient son diplôme.

Une somme de 1 500\$ a été accordée au Département des sciences géomatiques pour la réalisation de projets axés sur le recrutement de nouveaux étudiants qui assureront la relève des arpenteurs-géomètres.

Comme à chaque année, un montant de 500\$ sera attribué en prix à des auteurs d'articles parus dans la revue Géomatique.



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2008
ACCOMPAGNÉS DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2008

	Pages
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Évolution des soldes de fonds	3
Flux de trésorerie	4
Bilan	5
Notes complémentaires	6 à 11
ANNEXES	
A. Détail des produits	12
B. Détail des charges	13
C. Charges des comités	14





Aube Anctil Pichette
et Associés

COMPTABLES AGRÉÉS
Société en nom collectif

5300, boul. des Galeries
Bureau 200
Québec (Québec) G2K 2A2
Tél. : (418) 622-4804
Fax: (418) 622-2681
firme@aapa.ca

983, boul. Mgr-De Laval
Bureau 201
Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 2W3
Tél. : (418) 435-3076
Fax: (418) 435-2892
aapkbps@charlevoix.net



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de **L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC** au 31 mars 2008 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de **L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC** au 31 mars 2008, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Aube Anctil Pichette et Associés

Comptables agréés
Société en nom collectif

Québec, Québec
Le 23 mai 2008



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008				2007				
	Fonds d'administration générale		Fonds du régime d'assurance	Total	Fonds d'administration générale		Fonds du régime d'assurance	Total	
	Fonds d'exploitation	Fonds de formation continue	Fonds de promotion de la profession	Total	Fonds d'administration générale	Fonds du régime d'assurance	Total		
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
PRODUITS *	1 442 078	104 110	83 361	1 629 549	1 863 723	3 493 272	1 697 824	1 580 059	3 277 883
CHARGES									
Frais administratifs *	595 451	88 168	133 377	816 996	1 824 773	2 641 769	963 340	1 543 085	2 506 425
Comités *	655 550			655 550		655 550	739 265		739 265
Contribution au conseil interprofessionnel	9 068			9 068		9 068	7 436		7 436
	1 260 069	88 168	133 377	1 481 614	1 824 773	3 306 387	1 710 041	1 543 085	3 253 126
AUTRES ACTIVITÉS									
Produits	182 009	15 942	(50 016)	147 935	38 950	186 885	(12 217)	36 974	24 757
Publications	14 854			14 854			12 973		12 973
Congrès annuel	14 854			14 854			85 300		85 300
Charges									
Publications	8 064			8 064			8 465		8 465
Congrès annuel	11 467			11 467			107 181		107 181
	19 531			19 531			115 646		115 646
	(4 677)			(4 677)			(17 373)		(17 373)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	177 332	15 942	(50 016)	143 258	38 950	182 208	(29 590)	36 974	7 364

* Postes dont la composition figure en annexe



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008				2007	
	Investis en immobilisations corporelles	Fonds d'administration générale affectés à la formation continue	Fonds d'administration générale affectés à la promotion de la profession	Fonds d'administration générale affectés	Fonds du régime d'assurance	Fonds du régime d'assurance
SOLDE AU DÉBUT	46 719	122 387	131 586	107 284	407 976	407 976
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(12 220)	15 942	(50 018)	189 552	143 258	143 258
Affectation d'origine interne (note 4)		1 791	(1 791)	(1 791)		
Acquisition d'immobilisations corporelles	7 707			(7 707)		
SOLDE À LA FIN	42 206	138 329	83 361	287 338	551 234	551 234
					150 697	150 697
					701 931	701 931
					407 976	407 976
					111 747	111 747
					38 950	38 950
					182 208	182 208
					(29 590)	(29 590)
					36 974	36 974
					74 773	74 773
					519 723	519 723
					437 566	437 566
					512 339	512 339
					7 384	7 384



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008 \$	2007 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	182 208	7 384
Ajustement pour l'amortissement des immobilisations corporelles	12 220	12 514
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 6)	(277 566)	150 725
	(83 138)	170 623
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 707)	(14 866)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(90 845)	155 757
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	756 711	600 954
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	665 866	756 711
LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE COMPRENENT :		
Encaisse	665 866	756 711



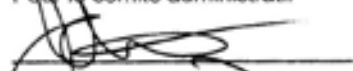
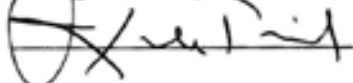
ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2008

			2008	2007
	Fonds d'administration générale \$	Fonds du régime d'assurance \$	Total \$	Total \$
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	567 550	98 316	665 866	756 711
Débiteurs	179 616	50 506	230 122	115 469
Somme à recevoir du Fonds Joncas, sans intérêt	1 565		1 565	462
Somme à recevoir du Fonds du Régime d'assurance, sans intérêt				5 185
Stocks	1 724		1 724	2 045
Frais payés d'avance (note 7)	26 037	6 375	32 412	62 651
	776 492	155 197	931 689	942 523
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	42 206		42 206	46 719
	818 698	155 197	973 895	989 242
PASSIF				
À COURT TERME				
Créditeurs et frais courus	172 107	4 500	176 607	165 592
Somme à payer au Fonds d'administration générale, sans intérêt				5 185
Produits reportés (note 9)	95 357		95 357	298 742
	267 464	4 500	271 964	469 519
SOLDES DE FONDS				
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
Investis en immobilisations corporelles	42 206		42 206	46 719
Affectés à la formation continue	138 329		138 329	122 387
Affectés à la promotion de la profession	83 361		83 361	131 586
Non affectés	287 338		287 338	107 284
	551 234		551 234	407 976
FONDS DU RÉGIME D'ASSURANCE		150 697	150 697	111 747
	551 234	150 697	701 931	519 723
	818 698	155 197	973 895	989 242

Pour le comité administratif

 administrateur
 administrateur



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2008

1. GÉNÉRALITÉS

L'Ordre des Arpenteurs-Géomètres du Québec est un organisme constitué en vertu de la Loi sur les Arpenteurs-Géomètres et est régi par le Code des professions du Québec. Il a pour principale fonction d'assurer la protection du public et de l'exercice de la profession par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice aux candidats et candidates remplissant les conditions nécessaires, de la garde du Tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration générale

Fonds d'exploitation

Le fonds d'exploitation est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'exploitation.

Fonds de formation continue

Les produits et les charges afférents aux cours de formation continue sont présentés dans le fonds de formation continue.

Fonds de promotion de la profession

En 2005, l'assemblée annuelle des membres a voté une cotisation supplémentaire afin de créer un fonds pour financer une campagne de promotion de la profession à l'occasion du 125^e anniversaire de l'Ordre qui a eu lieu en octobre 2007. Les produits et les charges sont présentés dans le fonds de promotion de la profession.

Fonds du régime d'assurance

Ce fonds, mis sur pied le 1^{er} février 1997, gère un programme de tarification modulée en assurance responsabilité professionnelle. Ce programme gère l'émission des polices, la facturation et la perception des primes basées sur le principe de la prime personnalisée. Les revenus de prime et certaines charges telles que la prime de base et les honoraires des courtiers sont étalés tout au long de la durée de la couverture d'assurance. Le solde du fonds du régime d'assurance est réservé aux membres participants.

L'Ordre a procédé à une requête auprès de l'Autorité des marchés financiers afin d'obtenir l'autorisation de constituer un fonds d'assurance-responsabilité professionnelle. Une fois la confirmation obtenue, l'Ordre s'est engagé à effectuer une mise de fonds de 100 000 \$ dans le fonds d'assurance-responsabilité professionnelle à titre de prêt sans intérêt subrogé en faveur de l'organisme réglementaire.

Constatation des produits

L'Ordre utilise la méthode du report dans les fonds d'administration générale, soit la méthode de l'appariement des produits et des charges. Les apports affectés au fonds du régime d'assurance sont constatés à titre de produits de ce fonds selon la méthode des fonds affectés.



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2008

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des soldes bancaires et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût - valeur de réalisation nette). Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé d'après la méthode d'amortissement du solde dégressif aux taux annuels suivants :

- Mobilier de bureau - 20 %
- Matériel informatique - 30 %
- Matériel promotionnel - 20 %

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur le montant des actifs et des passifs et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur le montant des postes des résultats de l'exercice. Ces estimations sont révisées périodiquement et, s'ils s'avèrent nécessaires, des ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont connus.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

En vigueur

Modifications comptables

En juillet 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés («ICCA») a publié le chapitre 1506, *Modifications comptables*, qui comporte des changements à la norme antérieure sur ce sujet. Selon cette norme, une entité ne doit changer de méthode comptable que si le changement est imposé par une source première des principes comptables généralement reconnus du Canada ou qu'il a pour résultat que les états financiers fournissent des informations plus fiables et pertinentes. En outre, les changements de méthodes comptables doivent être appliqués de manière rétrospective, et des informations supplémentaires doivent être fournies. Ce chapitre s'applique aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers.



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2008

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Modifications comptables (suite)

Instruments financiers

Le 1^{er} avril 2007, l'entité a adopté le chapitre 3855, *Instruments financiers - comptabilisation et évaluation*. Ces normes fournissent des recommandations quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers.

Conséquemment à l'adoption de ces nouvelles normes, l'entité a classé les actifs et les passifs financiers de la façon suivante :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme des actifs détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur.
- Les débiteurs ainsi que la somme à recevoir du Fonds Joncas sont classés comme des prêts et créances et sont évalués au coût après amortissement.
- Les créditeurs sont classés comme autres éléments de passifs et sont évalués au coût après amortissement.

Futures

Instruments financiers

L'ICCA a publié les nouvelles normes comptables suivantes : le chapitre 3862, *Instruments financiers - informations à fournir* et le chapitre 3863, *Instruments financiers - présentation*. Ces nouveaux chapitres du Manuel de l'ICCA, qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, établissent l'ensemble des exigences relatives à la comptabilisation, à la mesure, aux informations à fournir et à la présentation des instruments financiers.

Une fois adoptés, ces chapitres remplaceront le chapitre 3861, *Instruments financiers - Informations à fournir et présentation*. Le chapitre 3862 a pour objet de fournir aux utilisateurs les renseignements leur permettant d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité, la nature et la portée des risques associés aux instruments financiers et la façon dont l'entité gère ces risques. Les dispositions du chapitre 3863 traitent de la classification des instruments financiers, de l'intérêt, des dividendes, des gains et des pertes et des circonstances dans lesquelles les actifs et les passifs financiers sont contrebalancés. L'adoption de ces nouvelles normes comptables ne devrait avoir aucune incidence sur les montants inscrits dans les états financiers de l'entité puisqu'elles portent principalement sur les informations à fournir.

Stocks

En juin 2007, l'ICCA a émis une nouvelle norme comptable, le chapitre 3031, *Stocks*, qui remplacera le chapitre actuel 3030. Les principales caractéristiques de cette norme sont les suivantes :

- l'évaluation des stocks au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation;
- l'utilisation systématique soit de la méthode du premier entré, premier sorti ou de la méthode du coût moyen pondéré pour évaluer le coût des stocks;
- la reprise de montants de dépréciation à la valeur nette de réalisation en présence d'une augmentation subséquente de la valeur des stocks est maintenant requise.

Ce nouveau chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. L'entité évalue présentement l'effet sur les états financiers.



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2008

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Informations à fournir sur le capital

L'ICCA a publié le chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital*. Ce nouveau chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. Cette nouvelle norme comptable exigera que l'entité donne des informations supplémentaires sur son capital. L'adoption de cette nouvelle norme comptable ne devrait avoir aucune incidence sur les montants inscrits dans les états financiers de l'entité puisqu'elle porte principalement sur les informations à fournir.

4. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

L'affectation d'origine interne vise à constituer un fonds de réserve correspondant à la cotisation supplémentaire de l'exercice afin de réaliser différentes activités pour la promotion de la profession. Au cours de l'exercice, l'ordre a donc grevé d'affectation d'origine interne un montant de 1 791 \$ pour financer une partie des dépenses de promotion de la profession pour le 125^e anniversaire de la création de l'Ordre.

5. FRAIS RECHARGÉS AUX COMITÉS

Les salaires sont affectés aux divers comités en fonction du temps consacré à ceux-ci. Les frais facilement identifiables aux comités sont passés directement dans les charges spécifiques de ceux-ci. Quant aux autres frais généraux, ils sont affectés selon le budget prévu sur la base des salaires affectés à chaque comité par rapport aux salaires totaux.

6. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2008 \$	2007 \$
Débiteurs	(114 653)	(37 010)
Somme à recevoir du Fonds Joncas	(1 103)	(462)
Somme à recevoir du Fonds d'assurance	5 185	(5 185)
Stocks	321	25
Frais payés d'avance	30 239	6 102
Créditeurs et frais courus	11 015	59 231
Somme à payer au Fonds d'administration générale	(5 185)	5 185
Produits reportés	(203 385)	122 839
	<u>(277 566)</u>	<u>150 725</u>



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2008

7. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2008 \$	2007 \$
Assurances	11 222	39 103
Congrès	7 065	11 350
Autres	14 125	12 198
	32 412	62 651

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Amortissement cumulé		Valeur nette	
	Coût		2008	2007
	\$	\$	\$	\$
Fonds d'administration générale				
Améliorations locatives	34 148	34 148		
Bibliothèque	2 887	2 887		
Mobilier de bureau	152 833	127 299	25 534	26 058
Matériel informatique	77 467	61 479	15 988	19 805
Matériel promotionnel	11 824	11 140	684	856
	279 159	236 953	42 206	46 719
Fonds du régime d'assurance				
Matériel informatique	1 061	1 061		
	280 220	238 014	42 206	46 719

9. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés proviennent de l'encaissement des cotisations afférentes à l'exercice subséquent.

10. AVANTAGES SOCIAUX

L'Ordre a versé à deux de ses employés contractuels une contribution à un REER individuel. Cette contribution est conditionnelle à une contribution équivalente de leur part représentant 6 % ou 3 % du salaire de l'employé. Le montant total versé en 2008 est de 6 977 \$ (7 745 \$ en 2007).

11. ENGAGEMENTS

Conformément à un contrat de location-exploitation à long terme expirant en avril 2012, l'Ordre loue un local dont le loyer annuel de base s'élève à 46 480 \$. Le loyer de base à payer jusqu'à la date de l'expiration du bail se chiffre à environ 189 800 \$. De plus, l'Ordre s'est engagé à payer annuellement une quote-part de certaines dépenses d'opérations (frais communs) encourues par le bailleur. Le loyer minimum à payer au cours des cinq prochains exercices s'établit ainsi :

46 480 \$	en	2009
46 480	en	2010
46 480	en	2011
46 480	en	2012
3 873	en	2013



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2008

11. ENGAGEMENTS (suite)

Pour le prochain exercice, les frais d'exploitation relatifs au local sont estimés à 31 468 \$ et seront majorés selon l'indice des prix à la consommation.

L'Ordre loue également du matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation expirant en septembre 2010 et juin 2013. Les loyers à payer jusqu'à l'expiration de ces baux se chiffrent à 52 390 \$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

11 553 \$	en	2009
11 553	en	2010
11 553	en	2011
9 219	en	2012
6 810	en	2013

12. ÉVENTUALITÉ

L'Ordre a reçu au cours de l'exercice une mise en demeure de l'un de ses membres afin de réclamer une somme de deux millions de dollars si le syndic n'abandonnait pas la plainte au sujet dudit membre déposée devant le comité de discipline. De l'avis de la direction, la mise en demeure est sans fondement. Aucun montant n'est comptabilisé à cet effet dans les états financiers.

Une requête en appel pour un des dossiers de l'Ordre a été rejetée avec frais au cours de l'exercice. En première instance, l'Ordre avait été condamné aux dépens. Le mémoire des frais des défendeurs n'étant pas complété, la direction estime que les frais pourraient atteindre dans le pire scénario une somme de 125 000 \$. Aucun montant n'est comptabilisé à cet effet dans les états financiers.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses débiteurs. La direction considère que la provision pour créances douteuses est suffisante dans les circonstances.



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

DÉTAIL DES PRODUITS

ANNEXE A

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008				2007					
	Fonds d'administration générale		Fonds du régime d'assurance	Total	Fonds d'administration générale		Fonds du régime d'assurance	Total		
	Fonds d'exploitation	Fonds de formation continue	Fonds de promotion de la profession	Total	Fonds d'exploitation	Fonds de formation continue	Fonds de promotion de la profession	Total		
Arbitrage des comptes	2 146			2 146				2 146	5 551	5 551
Cocktail de Noël	7 192			7 192				7 192	3 970	3 970
Cotisations annuelles	1 265 862			1 265 862				1 265 862	1 161 256	1 161 256
Cotisations supplémentaires										
Formation continue		87 600		87 600				87 600	85 800	85 800
Promotion de la profession			83 361	83 361				83 361	229 215	229 215
Discipline et inspection professionnelle	57 984			57 984				57 984	93 943	93 943
Frais d'administration	372			372				372	413	413
Frais d'expédition	1 033			1 033				1 033	1 690	1 690
Honoraires d'exams	14 353			14 353				14 353	12 500	12 500
Immatriculations et licences	650			650				650	850	850
Inscriptions		14 250		14 250				14 250	6 250	6 250
Intérêts gagnés	38 475			38 475				38 475	32 780	32 780
Pratique illégale	600			600				600	1 800	1 800
Primes d'assurances							1 863 723	1 863 723	1 580 059	1 580 059
Publications professionnelles		2 260		2 260				2 260	895	895
Revue	37 169			37 169				37 169	39 073	39 073
Stage de perfectionnement	13 562			13 562				13 562	19 998	19 998
Transferts de minutes	2 680			2 680				2 680	1 840	1 840
	1 442 078	104 110	83 361	1 629 549	1 863 723			3 493 272	1 697 824	3 277 883





ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

DETAIL DES CHARGES

ANNEXE B

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008				2007			
	Fonds d'administration générale		Fonds du régime d'assurance	Total	Fonds d'administration générale		Fonds du régime d'assurance	Total
	Fonds de formation continue	Fonds de promotion de la profession						
FRAIS ADMINISTRATIFS								
Amortissement des immobilisations corporelles	12 220			12 220				12 514
Assurances	42 822			42 822	1 680 482		1 382 425	1 482 708
Bourses d'études, prix et dons	1 500			1 500				1 500
Cocktails et rencontres	12 790			12 790				7 802
Célébrations - C.C.A.G.	40 427			40 427				39 140
Formation du personnel	6 143			6 143				8 369
Frais de financement							24 896	24 896
Frais de gestion					53 207			22 704
Frais de repas et déplacements	16 224			16 224				60 000
Honoraires du courtier					60 196			
Honoraires professionnels					12 925			
Intérêts et frais bancaires	3 832			3 832	350		1 528	13 494
Location de salles	7 046			7 046				10 665
Loyer	79 586			79 586	369		263	78 300
Mauvaises créances	177			177				
Papeterie, impression et autres dépenses de bureau	93 418			93 418	6 739		14 049	119 879
Préparation et prestation de cours	24 500			24 500				36 800
Promotion de la profession	33 675	133 377		167 052				318 250
Publications et annonces	2 728			2 728				4 005
Rapport annuel et assemblée générale	1 493			1 493				2 320
Salaires et services externes	512 369	40 398		552 767	465		41 300	682 125
Services professionnels	36 310			36 310				35 716
Stage de perfectionnement	35 000			35 000				18 386
Taxe d'affaires	8 747			8 747				7 734
Télécommunications	21 080			21 080				20 772
Moins frais rechargés aux comités (note 5)	944 317	133 377		1 165 852	1 824 773		1 543 085	2 988 079
	348 856			348 856			481 654	481 654
	595 451	88 168		816 996	1 824 773		963 340	2 506 425



ORDRE DES

ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

DU QUÉBEC

IBERVILLE QUATRE

2954, Boulevard Laurier, Bureau 350
Québec (Québec) G1V 4T2

Tél.: 418 656-0730 • Téléc.: 418 656-6352

Site Internet: <http://www.oagq.qc.ca>
Adresse électronique: oagq@oagq.qc.ca

LES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES VOIENT LE MONDE AVANT TOUT LE MONDE.

Les arpenteurs-géomètres établissent les limites de nos propriétés jusqu'aux frontières internationales. Leur expertise est indispensable et est au cœur du développement économique, que ce soit dans des projets immobiliers, routiers ou hydroélectriques.

Depuis Samuel de Champlain, le premier arpenteur-géomètre, ils ont ouvert la voie de nouveaux territoires, façonné nos villes et nos villages. Ils ont réalisé un siècle qu'ils continuent à développer.



ORDRE DES
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
DU QUÉBEC
125 ans

